



Le club se situe à l'adresse :  
Chemin du Ramier  
31700 Blagnac



Pour nous rejoindre, vous pouvez suivre le balisage depuis la « place de la révolution ».

Toutes les informations sur notre site Internet :  
[www.clubchienblagnac.com](http://www.clubchienblagnac.com)



**A très bientôt !**

Document imprimé par nos soins, ne pas jeter sur la voie publique

# Canicross, Canimarche de Blagnac

(Toulouse) CNEAC

Dimanche 15 Novembre 2009



*A tout âge - Avec tout type de chien  
Venez partager avec votre chien un moment  
inoubliable en bord de Garonne.*



**Le 1<sup>er</sup> canicross du département,  
vous pourrez dire : J'y étais !**

## Programme de la journée :

- 8h à 9h30 : Inscriptions, accueil des participants, démonstrations d'agility, d'obéissance et de ring.
- 9h30 : Débriefing (sans les chiens),
- 10h à 10h15 : Départs des canicross adultes :  
- 6 km à partir de 14 ans,  
- 3 km à partir de 12 ans.
- 11h : Départs des canicross enfants : (possibilité de prêt de chiens).  
- 1,5 km de 6 ans à 12 ans  
- canibaby (environ 200m accompagné d'un adulte)
- 11h30 à 12h30 : Démonstrations d'agility, d'obéissance et de ring sur le terrain de travail.
- 12h30 à 14h : Repas
- 14h : Départ pour le canimarche.
- 15h : Remise des prix.

EXTRAIT REGLEMENT ( règlement complet sur le site de la CNEAC – section canicross ) :

### **PORT DU HARNAIS POUR LES CHIENS OBLIGATOIRE, COLLIER INTERDIT.**

**ARTICLE 1 : ORGANISATION** : les épreuves pourront être modifiées ou supprimées si l'organisation le juge nécessaire (météo,...). L'organisation souscrit uniquement une assurance responsabilité civile d'organisateur. L'inscription engage la responsabilité civile du concurrent qui doit contracter une assurance personnelle.

**ARTICLE 2 : DEROULEMENT DE L'EPREUVE** : la progression des équipes se fait à deux : coureur + chien. **Le chien doit toujours être devant le coureur. Le chien doit toujours être attaché au coureur.**

**ARTICLE 3 : LES CONCURRENTS** : sont obligatoires : certificat médical (original ou copie) ou licence sportive année en cours basée sur l'année civile. le matériel par équipe : harnais pour le chien (obligatoire), colliers interdits, une longe élastique (conseillé), ceinture canicross (conseillé), laisse ou longe accepté (sauf en métal).

**ARTICLE 4 : CONTROLE DES PASSAGES** : le contrôle des passages aux PC ne se fera que si l'équipe se présente au complet devant les contrôleurs et des contrôles auront lieu afin de s'assurer que l'article 2 est bien appliqué.

**ARTICLE 5 : ABANDON** : l'abandon d'un membre de l'équipe entraîne la mise hors course de l'équipe. Tout concurrent ayant abandonné ou hors course devra quitter l'épreuve. Il a pour obligation de prévenir et de remettre dans les plus brefs délais son dossard à un organisateur de la course.

**ARTICLE 6 : CAUSES DE PENALITES – HORS COURSE** : la liste n'est pas limitative, tout litige relatif à la transgression du présent règlement sera arbitré par le comité d'organisation.

**ARTICLE 7 : INSCRIPTIONS** : le droit d'inscription s'élève à 5 € pour les adultes et 2€ pour les enfants. Gratuit pour le canibaby et le canimarche. Cela comprend l'organisation, ravitaillement, les récompenses, les lots, stands. Un repas animé par les « saxo brothers » (sur réservation) est proposé à 12€ par personne. Pour les personnes ne possédant pas une licence CNEAC-canicross, une assurance journalière devra être souscrite lors du retrait du dossard. Elle sera gratuite pour les possesseurs d'une licence sportive et pour les moins de 14 ans et dans le cas contraire d'une valeur de 2€. L'inscription sera effective après envoi du bulletin dûment rempli à : Jérôme PUIG, 760 Chemin de Vignaux 31840 AUSSONNE accompagné obligatoirement des certificats médicaux, ainsi que du règlement, par chèque, à l'ordre de l' «Amicale Blagnacaise du Chien D'utilité (ABCD)».

L'encaissement du chèque vaudra attestation, ainsi que la liste d'inscription mentionnée sur Internet [www.clubchienblagnac.com](http://www.clubchienblagnac.com).

Confirmation des Inscriptions et renseignements : Jérôme au 06.64.95.35.33

# Canicross de Blagnac 15 novembre 2009

## COUREUR(SE) :

Nom : .....  
Prénom : .....  
Date de naissance : ..... Sexe :  Homme  Femme  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Ville : .....  
Téléphone : .....  
E-mail : .....@.....

## CHIEN :

Nom : ..... Affixe : .....  
Nom d'usage : ..... Race : .....  
N° LOF : ..... Sexe :  Mâle  Femelle  
Date de naissance : ..... N° de tatouage ou de puce : .....  
Date de vaccination (obligatoire et moins d'un an) : .....  
Vaccination antirabique (obligatoire et moins d'un an) : .....

Accepte le règlement de la course et m'engage à ne pas me retourner contre l'organisation en cas d'accident. L'ABCD décline toute responsabilité en cas de dégâts matériels ou causés à des tiers par votre chien.

**Signature du concurrent ou du parent s'il s'agit d'un mineur :**

## Choix du parcours :

6 Km  3 Km  1,5 Km (de 6 à 12 ans)  Canibaby (- de 6ans)  Canimarche (3Km)

**Engagement** : (ravitaillement, récompenses, stand, animation)

3 ou 6 Km : **5€** 1,5 Km : **2€** Canibaby : **Gratuit** Canimarche : **Gratuit**  
+2€ pour l'assurance à la journée (sauf si licence sportive ou moins de 14ans)

Total des engagements : \_\_\_\_\_ €

**Repas animé : (seulement si payé avant le 11 novembre) :**

Nombre de repas : \_\_\_\_\_ X 12€ = \_\_\_\_\_ €

Règlement par chèque à l'ordre de L'amicale Blagnacaise du Chien D'utilité

**Date limite d'inscription par courrier et pour les repas : 11/11/2009**  
**S'il reste des places, possibilité de s'inscrire sur place.**  
**Les inscriptions sont limitées à 100 équipes...**

Merci d'adresser votre dossier complet : bulletin d'inscription +  
certificat médical ou photocopie de la licence + règlement complet à :  
Jérôme PUIG – 760 Chemin de Vignaux – 31840 AUSSONNE